

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1^{er} juin 2018

Salle de la Vidalie - ARPAJON-SUR-CERE

RAPPORT D'ORIENTATION

Union Départementale des
Associations Familiales du Cantal

Udaf
15

Au service de toutes les Familles



8 rue de la Gare - BP 709
15007 AURILLAC Cedex

Tél. 04 71 43 43 43
Fax. 04 71 43 43 44
Email : institution@udaf15.fr

Encore une fois, vous avez pu constater une activité 2017 particulièrement soutenue pour l'UDAF, dans l'exercice des missions que lui a confié le législateur, tant au niveau de la défense et de la représentation des intérêts généraux des familles, qu'au niveau de la gestion des services auprès des familles (souvent comme délégataire de services publics).

La cohérence des actions institutionnelles et le professionnalisme des services font de l'UDAF aujourd'hui un acteur reconnu dans le département.

Notre participation active au sein du réseau UDAF URAF UNAF nous conduit bien sûr à être présents également dans les débats régionaux et nationaux.

Je souhaite, dans un premier temps, vous faire partager notre vision sur 4 sujets nationaux d'actualité :

1 L'évolution de la politique familiale

2 Les lois de bioéthiques en préparation

3 La nouvelle loi sur le logement

4 Enfin un sujet récurrent qui vient de nouveau être mis sous le feu des projecteurs, je veux parler de la Protection Juridique des Majeurs.

1) Évolution de la politique familiale

Depuis les ordonnances de 1945 portant création de la Sécurité Sociale et notamment de la branche famille, la politique familiale a glissé progressivement vers une politique sociale marquée par la multiplication des prestations mises sous conditions de ressources et ciblées sur des situations familiales spécifiques, avec concomitamment un affaiblissement des allocations familiales. On peut retenir 3 étapes repérables :

- la compensation des charges familiales en 1945
- une politique plus sélective en fonction des ressources et des configurations familiales dans les années 1970
- le tournant de la conciliation vie familiale vie professionnelle a été renforcé à partir des années 1990.

De fait aujourd'hui les Allocations Familiales ne sont plus « universelles » et beaucoup de nos concitoyens ne comprennent pas pourquoi il faudrait maintenir ces allocations quel que soit le revenu de la famille, bien qu'elles ne représentent qu'une faible part des prestations familiales et qu'elles ne compensent que très partiellement la charge d'enfants.

Il peut apparaître illusoire de s'accrocher à la logique d'une solidarité horizontale principe de base des branches famille, maladie et vieillesse de la sécurité sociale. Cette solidarité entre ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas, a pourtant été très bénéfique pour la politique familiale. Nous devons donc être d'autant plus attentifs et exigeants sur les enjeux de la politique familiale aujourd'hui :

- compensation partielle des charges familiales avec la prise en compte de l'évolution du coût de l'enfant,
- mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, et améliorer le taux d'emploi des femmes,
- lutter contre la pauvreté des familles et des enfants,
- accompagner le désir d'enfant (accueil du jeune enfant, parentalité, adolescence, services aux familles ...).

2) Les lois de bioéthiques

La bioéthique consiste à étudier les problèmes moraux soulevés par la recherche biologique, médicale ou génétique et certaines de ses applications. La révision des lois bioéthiques nous concerne tous car les évolutions de la science sont rapides et nous interpellent. Ces enjeux nécessitent que soient organisés des débats larges et ouverts, c'est l'objet des états généraux de la bioéthique lancés par le gouvernement et pilotés par le Comité Consultatif National d'Éthique. La finalité est d'informer le public, de recueillir les questionnements les craintes et les attentes.

N'étant pas expert en la matière je me garderai bien de toute position définitive. Pour autant, je pense qu'il est important plus que jamais de se rappeler la citation de Rabelais dans Pantagruel « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* » car aucune loi, si bien pensée soit elle, ne peut se substituer à notre conscience personnelle. Notre avis est-il définitif, ou peut-il évoluer devant les épreuves ?

La loi est certes nécessaire pour éviter la clandestinité et ses dérives, dépenaliser les actes douloureux posés par des personnes de bonne foi. Elle devrait aussi clairement interdire la marchandisation du corps humain.

3) Le logement

Je veux simplement rappeler que nous nous étions opposés à la baisse de 5 € par mois des APL. Elle ne résout pas grand-chose des grands enjeux financiers du pays et frappe un peu plus durement les personnes en situation difficile.

Le Secrétaire d'Etat à la cohésion des territoires vient de reconnaître, je cite : « le coup de rabot de l'année dernière avait été une mauvaise décision ».

Le projet de loi ÉLAN, Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, va entrer en discussion au parlement.

Il ne nous est pas possible d'aborder ici les 65 propositions qu'il doit contenir, mais je souhaite rappeler les principes auxquels nous sommes attachés. Le logement est l'élément indispensable à la construction familiale. Nous abordons la question du logement de manière globale et territoriale dans une approche qui prend en compte les besoins des familles, en équipements et services.

La politique du logement doit être une politique d'égalité face au droit au logement. Elle doit organiser la fluidité des parcours résidentiels au regard des besoins évolutifs des familles.

Enfin, la qualité du logement doit rester une priorité.

4) **Sur la protection juridique des majeurs** je veux vous dire 3 choses :

1 - L'émission diffusée le 25 Avril par France 5 intitulée « sous tutelle » a de nouveau cloué au pilori le dispositif sans traiter réellement le fond du problème.

A partir de 4 cas présentés brièvement, et donc ne permettant pas de comprendre la situation, on sème suspicion et opprobre sur environ 10 000 mandataires et 120 magistrats, chaque jour au service de 900 000 personnes.

Médiapart a tenu à diffuser sur son blog un complément d'information qui « recadre » la présentation exclusivement à charge de France 5, et que je vous invite à lire attentivement.

L'UNAF en lien avec toutes les associations tutélaires prépare une communication et des actions concrètes pour valoriser cette activité.

2 - Les responsables de notre pays savent bien que le système présente des lacunes. La Cour des Comptes en a fait état dans un rapport de 2016. La société toute entière doit prendre la mesure des enjeux réels de la protection juridique des majeurs et se donner les moyens d'y répondre. Nous sommes mobilisés avec le réseau pour qu'une remise à plat soit engagée qui dépasse la simple approche comptable et qui permette de retravailler sur :

- la prévention et les possibilités d'interventions précoces,
- la mobilisation des mesures familiales avec l'organisation de l'accompagnement et du soutien aux tuteurs familiaux
- le contenu des mesures prenant mieux en compte la participation des personnes,
- l'amélioration de la formation continue des mandataires,
- le recours à des expertises dans les cas complexes,
- la nature et l'organisation des contrôles à conduire par les autorités de tutelle (justice, affaires sociales).

C'est pourquoi nous espérons que le nouveau délégué interministériel qui vient d'être désigné puisse engager ce travail en concertation avec tous les acteurs.

3 - Enfin je tiens à vous rappeler que l'UDAF du Cantal mène depuis plusieurs années un chantier d'amélioration continue de la qualité pour renforcer l'efficacité de ce service, dans le respect des valeurs de notre projet institutionnel visant, dans toute la mesure du possible, à faire en sorte que la personne soit actrice de sa mesure.

Je vous rappelle qu'un audit de la DRJSCS en 2014 et le rapport d'évaluation externe en 2017 ont validé très positivement le fonctionnement du service.

Pour autant il faut rester à la fois modeste et rigoureux dans l'exercice de ce métier dont la matière première est la « pâte humaine ».

Nous avons atteint aujourd'hui la limite de nos possibilités au regard des moyens accordés. Les réduire reviendrait à mettre à mal la qualité de la relation et de l'accompagnement réalisé, déjà insuffisants au regard des attendus de la société. Ce serait faire supporter à l'UDAF une contradiction ingérable avec les valeurs qui l'animent. Il est de notre responsabilité d'être vigilant sur ce point.

A cet instant, permettez-moi de saluer l'engagement remarquable des personnels du service, au quotidien dans l'exercice d'un métier de plus en plus délicat auprès de personnes de plus en plus fragilisées.

Au-delà du service de protection juridique, mes remerciements vont également à l'ensemble des cadres et des personnels de tous les services de l'UDAF. Au nom des administrateurs, je vous en remercie et vous encourage à poursuivre avec résolution les projets d'amélioration et d'adaptation engagés.

Votre professionnalisme et la qualité de votre engagement contribuent positivement à la reconnaissance de l'UDAF comme acteur majeur de la politique sociale dans le Cantal.

J'en viens donc maintenant à l'action de l'UDAF dans le Cantal.

L'UDAF entend mener la mission qui lui a été assignée par le législateur, de représentation et de défense des intérêts généraux des familles, dans une démarche positive et constructive avec tous les acteurs, partenaires et financeurs.

Les bénévoles accompagnés par les services ont été très investis comme force de proposition dans les nombreux chantiers ouverts par les services de l'état et les collectivités territoriales.

Après le schéma de prévention et de protection de l'enfance, le schéma départemental de l'autonomie thème de cette assemblée, le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, l'année 2017 a vu la mise en place du schéma départemental des services aux familles et du schéma départemental de l'animation de la vie sociale.

En ce début d'année 2018, nous participons activement au plan départemental pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées.

Au-delà des objectifs fixés pour chaque thématique, nous considérons que la cohérence et la synergie des plans entre eux est un élément essentiel pour ne pas perdre de vue les objectifs généraux pour répondre aux besoins des familles.

Les bénévoles de l'UDAF assurent avec constance et détermination la représentation des intérêts généraux des Familles dans de nombreuses instances, touchant à tous les domaines de la vie familiale : santé, éducation, parentalité, logement cadre de vie, citoyenneté, autonomie, droits des familles...

2018 a vu le renouvellement des conseils de la CAF et de la CPAM. Les familles du Cantal y seront représentées pour défendre nos convictions.

Au regard des enjeux, je vous rappelle les priorités portées par l'UDAF au conseil de la CAF :

- le rôle structurant de la branche famille dans la politique familiale doit être maintenu et accompagné d'un financement plus cohérent,

- la déclinaison en local des politiques nationales de plus en plus affirmées doit préserver une logique d'adaptation aux réalités des territoires et d'aménagement du territoire,
- l'action sociale familiale de la CAF a sa finalité propre et ne saurait se fondre dans les actions sociales développées par d'autres intervenants. L'UDAF sera attentive quant aux objectifs qui lui seront assignés et à leur déclinaison par la prise en compte des réalités et spécificités locales et la formalisation des partenariats,
- l'écoute des allocataires doit être au cœur de la qualité de service,
- enfin l'UDAF souhaite une gouvernance respectueuse des responsabilités de chaque niveau de décisions

Dans le cadre du conseil de la CPAM, nous souhaitons développer réflexion et collaboration notamment avec les représentants des usagers autour de l'accès aux soins.

S'agissant de la santé, je me félicite, Monsieur le Président du Conseil Départemental, que vous ayez entendu la proposition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie en émettant un avis défavorable sur le projet de **Programme Régional de Santé** pour les 5 ans à venir. En effet ce projet s'inscrit complètement dans la trajectoire du précédent et n'apporte que peu d'espoir d'amélioration pour le Cantal. Il porte en germes la possibilité de réduire les moyens sanitaires du Cantal au bénéfice des départements dont la dynamique démographique est plus forte.

Je veux aussi souligner votre appui pour obtenir de l'Agence Régionale de Santé la décision de doter le Cantal d'une plateforme d'accompagnement et de répit dédiée aux aidants et aux personnes atteintes de maladies neuro dégénératives, afin d'amplifier les actions du **Dispositif Départemental d'Aide aux Aidants Familiaux**, en réponse aux besoins des cantaliens. En effet le dispositif concerne une population bien plus large que celle touchée par la plateforme de l'ARS. En soutenant le dispositif d'aide aux aidants dès le départ le Conseil Départemental a permis d'associer d'autres partenaires institutionnels et du monde associatif à cette réussite collective.

A l'heure où se dessine une vraie synergie, et un partenariat financier possible, l'UDAF et les familles ne comprendraient pas un abandon du soutien financier du Conseil Départemental au Dispositif Départemental d'Aide aux Aidants Familiaux, action inscrite dans le schéma de l'autonomie favorisant la prévention et le maintien à domicile et entrant dans ses compétences directes.

Nous restons à votre disposition pour finaliser ce dossier au plus vite, avant que ne commence la communication sur la plateforme.

Je comprends bien que le département doit faire face à des contraintes doublées d'incertitudes au plan budgétaire de plus en plus grandes. Pour autant, l'UDAF et les familles cantaliennes veulent encore croire à notre capacité de rebondir et de proposer un projet pour vivre et travailler au pays.

Vous pouvez compter sur nous pour participer là encore, à la construction de projets pour les familles sur les territoires qui permettent de sortir de la spirale moins de budgets moins de projets, et moins de projets moins de financements extérieurs. (Europe, CNSA, ARS, Région...).

C'est la raison pour laquelle **nous réitérons avec insistance notre demande de rétablissement de la convention rompue, par laquelle le Conseil Départemental soutenait nos initiatives permettant de mobiliser d'autres financements.**

Au-delà de la somme en jeu essentielle pour nous, c'est l'absence de proposition pour l'avenir qui nous mobilise.

L'enjeu pour notre département n'est-il pas d'affirmer notre confiance en l'avenir et d'être porteur d'espoir pour les familles cantaliennes. Compte tenu de sa compétence spécifique en matière de solidarité, le Conseil Départemental se doit d'en être un des moteurs.

Par ailleurs, nous entendons bien poursuivre nos projets en 2018.

LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF

En 2017 nous avons rencontré plus de 80% des associations et mouvements ciblés.

Cette démarche de l'UDAF de rencontres des bénévoles associatifs sur l'ensemble du territoire a permis de renforcer les liens et les partenariats au sein du réseau. De mettre au service des associations familiales les ressources de l'UDAF, d'identifier leurs besoins, de les accompagner dans leurs projets et de communiquer sur leurs actions.

Cette action a permis d'accueillir deux nouvelles associations SAB 15 (Solidarité Anorexie Boulimie) en tant qu'adhérent et SURDI 15 en qualité de membre associé.

En 2018, pour soutenir le développement associatif, l'UDAF se positionne vis-à-vis des associations familiales comme un pôle ressource d'aide et de soutien, et met à leur disposition une boîte à outils d'accompagnement à la communication, à l'organisation d'actions ou d'évènements d'information mais également à la formation des bénévoles.

Cette démarche de développement associatif repose sur un fort engagement des bénévoles administrateurs de l'UDAF, tant dans l'organisation et l'animation des rencontres avec les bénévoles des associations du territoire. Cette implication se traduit également dans la participation aux Assemblées Générales des associations familiales.

LES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA PARENTALITE

L'UDAF va intensifier ses actions dans le domaine de la parentalité

Des actions de soutien à la parentalité sur l'usage responsable du numérique sont organisées en partenariat avec les associations familiales, **sous forme de cafés-parents sur « Famille connectée... Si on en parlait »**

L'action d'accompagnement à la parentalité des familles suivies en protection de l'enfance sera opérationnelle

Des actions spécifiques à partir des besoins identifiés des familles seront construites en synergie avec les différents acteurs et ressources du territoire **comme l'action en faveur des Parents solos....**

LA DYNAMIQUE DES SERVICES

Il va de soi que l'UDAF souhaite prolonger la dynamique de ses services, avec notamment :

- L'ancrage du point info famille auprès de nouvelles communautés de commune et dans sa mission autour de la parentalité
- Le développement de l'information et des partenariats autour de la médiation familiale
- La mise en œuvre de l'extension de la résidence d'accueil
- La poursuite de l'ouverture à la cité du Groupe d'Entraide Mutuelle
- La poursuite de nos démarches d'amélioration continue de la qualité dans les services de protection juridique et le service d'accompagnement social, avec le concours des services support de la comptabilité et de l'informatique.

LES LOCAUX

Notre projet de changement de locaux a subi de nombreuses vicissitudes au cours de 2017, de sorte que nous avons dû déployer un plan B qui consistera à investir sur nos propres locaux du 9 rue de la gare et en profiter pour régler en même temps les problèmes d'accessibilité du 8.

Après vérification de la faisabilité au plan administratif et technique, nous en sommes au choix du cabinet d'architectes et au plan de financement. Reste à trouver un local qui permette d'accueillir temporairement les services pendant les travaux. Nous serons sûrement amenés à consulter les associations pour les autorisations de financement.

Avant de clore ce rapport, je souhaite souligner la qualité de nos partenariats qui sont indispensables à la réalisation de nos missions.

Au nom du conseil d'administration je leur adresse mes chaleureux remerciements pour leur écoute et leur soutien.

Ces remerciements s'adressent aux services de l'état et tout particulièrement la DDCSPP et l'ARS pour leur implication et l'attention qu'elles portent à nos dossiers.

Ils vont également aux organismes sociaux CAF et MSA qui nous aident dans nos actions au bénéfice des familles.

Ils s'adressent également aux collectivités territoriales, Conseil Départemental et Communautés de Communes ainsi qu'aux CCAS avec lesquels nous partageons nombre de préoccupations.

Je tiens aussi à remercier les entreprises privées comme le Crédit Agricole et AG2R La Mondiale dont les soutiens logistiques et pécuniaires nous ont aidés à lancer de nouveaux projets.

Je tiens aussi à remercier très chaleureusement tous les administrateurs et les bénévoles représentants de l'UDAF dans les multiples instances dont j'ai déjà parlé.

Sans eux rien ne serait possible, merci donc pour leur engagement et leur dévouement. J'espère qu'ils sauront mobiliser autour d'eux de nouvelles bonnes volontés pour poursuivre la noble mission de l'UDAF, de défendre les intérêts généraux et porter auprès des pouvoirs publics la parole des familles.

Je dois enfin vous faire une invitation. En effet en fin d'année notre directeur Jean-Claude Dumas fera valoir ses droits à la retraite après 34 ans au service de l'UDAF du Cantal.

Je vous invite donc à venir le saluer et participer à la manifestation conviviale que nous organiserons en son honneur le 30 novembre. Je n'en dirai pas plus pour le moment mais vous remercie de noter cette date dans vos calendriers.

La longueur de mon intervention n'est que le reflet de la quantité et de l'importance des sujets qui touchent à la vie des familles.

L'accélération des changements dans un monde de plus en plus incertain doit mobiliser les militants familiaux pour rappeler toujours et à tous combien la famille reste le socle qui fonde la solidarité et la fraternité de notre société.